

Tours le, 14 avril 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Masques à la population à l'issue du confinement : Le Département s'engage

Le Président de la République a annoncé hier soir qu'à compter du 11 mai, date de commencement du déconfinement, chaque français pourra être amené à porter un masque dans l'espace public.

C'est pourquoi le Conseil départemental a décidé de s'engager aux côtés des Maires pour la fourniture d'un masque tissu pour chacun des 606 511 habitants de la Touraine (population INSEE au 01^{er} janvier 2020). Il le fera en liaison avec l'association des Maires d'Indre-et-Loire.

Pour chaque commune et dans la limite de son nombre d'habitants, le Département prendra en charge 50 % du coût HT (coût plafonné à 5 € TTC/masque). Les masques fournis par les communes devront respecter les normes de l'Etat (soit la norme AFNOR Spec S76-001 – *Masques barrières* du 27 mars 2020 soit l'homologation par la Direction Générale de l'Armement).

Ce nouvel engagement du Département conjugue la solidarité vis-à-vis de tous les habitants de la Touraine avec la liberté d'organisation dans chaque commune à l'initiative des Maires.

Exemple : une commune de 1 258 habitants achète 1 258 masques à 5 € TTC, c'est-à-dire 4,17 € HT.

Le Département financera la commune à hauteur de 2 620,80 € (1258 masques x (4,17 x 50 %))